

L'ASSURANCE RETRAITE

Année 2024

SYNTHESE

	2024 (Md€)	Variation 2024 / 2023
Cotisations	18,3	+8,2 %
Prestations	15,8	+11,6 %
Provisions mathématiques	281,7	+5,4 %

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la commercialisation du PER. Ainsi, en 2024, les cotisations (hors transferts) des PER représentent près des trois quarts (72 %) des cotisations de l'ensemble des contrats d'assurance retraite en progression de +20,5 % par rapport à 2023. L'année a été également marquée par une augmentation des transferts des contrats d'assurance retraite existants vers le PER. Le montant des transferts entrants (internes et externes) sur les PER en phase de constitution s'élève à 4,2 milliards d'euros pour l'année 2024, en hausse de +11,4 % par rapport à 2023. À la fin de l'année 2024, les PER représentent 33 % des provisions mathématiques des contrats d'assurance retraite (contre 28 % fin 2023).

Des cotisations en hausse pour les contrats de particuliers

Le montant des cotisations des contrats d'assurance retraite en 2024 s'établit à 18,3 milliards d'euros, en hausse de +8,2 %. Les cotisations des contrats de particuliers augmentent de +14,4 %, bénéficiant notamment du développement du PER individuel (+20,2 %) qui a compensé la baisse des cotisations des anciens contrats de particuliers (Perp, Madelin) qui ne sont plus commercialisés depuis le 1^{er} octobre 2020. Concernant les contrats d'entreprises, les cotisations des PER entreprises (Loi Pacte) sont en progression de +21,3 %, supplantant la baisse des cotisations des anciens PER entreprises (article 83 du CGI) (-20,1 %) (contrats qui ne sont plus commercialisés depuis le 1^{er} octobre 2020). Pour les autres contrats d'entreprises, les cotisations des contrats d'indemnités de fin de carrière sont en forte baisse (-56,0 %) tandis que celles des contrats à prestations définies (article 39 du CGI) et des contrats en sursalaire (article 82 du CGI) ont connu une forte hausse (respectivement +58,5 % et +42,5 %). L'ensemble des cotisations des contrats d'entreprises sont en baisse de -2,4 %. En 2024, les versements sur les supports unités de compte représentent 54 % de l'ensemble des cotisations des contrats d'assurance retraite (contre 40 % pour l'assurance vie hors contrats de retraite et contrats décès), soit 9,9 milliards d'euros, en hausse de +7,4 %.

Des prestations en forte hausse pour les contrats d'entreprises

Le montant des prestations versées au titre des contrats d'assurance retraite s'élève à 15,8 milliards d'euros pour l'année 2024 (+11,6 %). Ces prestations sont forte hausse pour les contrats d'entreprises (+18,5 %) et en hausse plus modérée pour les contrats de particuliers (+6,0 %). Pour l'ensemble des contrats d'assurance retraite, le montant total des rentes versées aux retraités est estimé à 7,3 milliards d'euros pour l'année 2024, soit un montant en augmentation de +2,9 %.

Une croissance des provisions mathématiques impactée par la valorisation positive des unités de compte

Les provisions mathématiques atteignent 281,7 milliards d'euros fin 2024 en progression de +5,4 % par rapport à fin 2023. Cette hausse est plus importante pour les contrats de particuliers (+9,0 %) que pour les contrats d'entreprises (+2,0 %). Fin décembre 2024, les supports unités de compte représentent 27 % des provisions mathématiques des contrats d'assurance retraite (38 % pour les seuls contrats en phase de constitution), soit 76,5 milliards d'euros. En 2024, les provisions mathématiques en unités de compte ont été impactées à la hausse (+15,1 % par rapport à fin 2023) en raison d'une collecte nette positive en unités de compte (+7,5 milliards d'euros) et d'un effet positif de valorisation en lien avec la bonne tenue des marchés financiers.

Une faible part de l'assurance retraite dans les prestations de retraite en France

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)¹, les régimes obligatoires de retraite (régimes de base et complémentaires) ont versé 373,9 milliards d'euros de prestations en 2023². Au cours de la même année, les organismes d'assurance (entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance) et les organismes gestionnaires de Perco ont versé 8,4 milliards d'euros de prestations³ au titre de la retraite, soit 2,2 % de l'ensemble des prestations versées en 2023 (après 2,3 % en 2022 et 2,2 % en 2021).

¹ [Données open data relative à la retraite supplémentaire facultative et l'épargne retraite](#) (mise à jour en mars 2025).

² Dernières données disponibles à date.

³ Prestations versées des contrats en cours de liquidation (hors contrats d'indemnités de fin de carrière).

CHIFFRES CLES

Cotisations

(millions d'euros)	2023	2024	Evol. 24/23
Ensemble	16 961	18 346	+8,2 %
Entreprises	6 292	6 139	-2,4 %
PER entreprises (Loi Pacte)	2 219	2 692	+21,3 %
PER entreprises (art. 83 du CGI)	1 490	1 190	-20,1 %
Contrats à prestations définies (art. 39 du CGI)	830	1 316	+58,5 %
Contrats d'indemnités de fin de carrière	1 581	696	-56,0 %
Contrats en sursalaire (art. 82 du CGI)	172	245	+42,5 %
Particuliers	10 668	12 207	+14,4 %
PER individuels (Loi Pacte)	8 729	10 496	+20,2 %
Contrats de retraite « Madelin TNSNA »	749	603	-19,5 %
Contrats de retraite « Madelin agricole »	91	81	-10,1 %
Perp	764	684	-10,5 %
Autres contrats de particuliers	335	341	+1,9 %
Ensemble	16 961	18 346	+8,2%
Ensemble PER (Loi Pacte)	10 949	13 188	+20,5%
Autres contrats d'assurance retraite	6 012	5 158	-14,2%
Ensemble	16 961	18 346	+8,2%
Supports unités de compte	9 182	9 860	+7,4%
Supports euros	7 779	8 486	+9,1%

Prestations

(millions d'euros)	2023	2024	Evol. 24/23
Ensemble	14 116	15 754	+11,6 %
Entreprises	6 352	7 526	+18,5 %
PER entreprises (Loi Pacte)	340	516	+51,7 %
PER entreprises (art. 83 du CGI)	2 972	3 354	+12,8 %
Contrats à prestations définies (art. 39 du CGI)	1 979	2 152	+8,8 %
Contrats d'indemnités de fin de carrière	787	1 234	+56,7 %
Contrats en sursalaire (art. 82 du CGI)	274	271	-1,1 %
Particuliers	7 763	8 228	+6,0 %
PER individuels (Loi Pacte)	2 170	2 837	+30,7 %
Contrats de retraite « Madelin TNSNA »	2 703	2 539	-6,1 %
Contrats de retraite « Madelin agricole »	170	165	-2,9 %
Perp	1 323	1 267	-4,2 %
Autres contrats de particuliers	1 398	1 420	+1,6 %

Prestations

(millions d'euros)	2023	2024	Evol. 24/23
Ensemble	14 116	15 754	+11,6 %
Ensemble PER (Loi Pacte)	2 510	3 353	+33,6 %
Autres contrats d'assurance retraite	11 606	12 402	+6,9 %
Ensemble	14 116	15 754	+11,6 %
Supports unités de compte	1 585	2 346	+48,0 %
Supports euros	12 530	13 409	+7,0 %
Ensemble	14 116	15 754	+11,6 %
Versements périodiques de rentes*	7 135	7 342	+2,9 %
Autres prestations	6 981	8 413	+20,5 %

* Y compris versements forfaitaires uniques.

Provisions mathématiques

(millions d'euros)	2023	2024	Evol. 24/23
Ensemble	267 160	281 720	+5,4 %
Entreprises	135 498	138 159	+2,0 %
PER entreprises (Loi Pacte)	17 850	22 849	+28,0 %
PER entreprises (art. 83 du CGI)	62 481	61 083	-2,2 %
Contrats à prestations définies (art. 39 du CGI)	33 227	32 026	-3,6 %
Contrats d'indemnités de fin de carrière	18 366	18 528	+0,9 %
Contrats en sursalaire (art. 82 du CGI)	3 574	3 672	+2,8 %
Particuliers	131 662	143 561	+9,0 %
PER individuels (Loi Pacte)	57 689	70 731	+22,6 %
Contrats de retraite « Madelin TNSNA »	30 056	28 899	-3,9 %
Contrats de retraite « Madelin agricole »	3 169	3 121	-1,5 %
Perp	17 256	17 006	-1,4 %
Autres contrats de particuliers	23 492	23 805	+1,3 %
Ensemble	267 160	281 720	+5,4 %
Ensemble PER (Loi Pacte)	75 539	93 580	+23,9 %
Autres contrats d'assurance retraite	191 621	188 140	-1,8 %
Ensemble	267 160	281 720	+5,4 %
Phase de constitution	185 543	199 763	+7,7 %
Supports unités de compte	66 485	76 546	+15,1 %
Supports euros	119 058	123 217	+3,5 %
Phase de liquidation	81 618	81 958	+0,4 %
Supports unités de compte	néant	néant	(-)
Supports euros	81 618	81 958	+0,4 %



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.